

Communiqué

**Une partie des ateliers du CN
brûle à cause de la négligence du propriétaire et des autorités municipales,
malgré les avertissements répétés des citoyens**

Montréal, 15 novembre 2008 - Les citoyens et les organismes communautaires, regroupés autour de la table de concertation Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles, sont intervenus à plusieurs reprises depuis le début de l'année 2008 pour dénoncer, auprès de l'arrondissement Sud-Ouest, les nuisances liées à l'utilisation des anciens bâtiments et terrains du CN. Bien que le camionnage lourd dans les rues résidentielles ait été au cœur des problèmes soulevés, l'utilisation de ces immenses bâtiments laissés à l'abandon par la compagnie JC Fibers pour stocker des tonnes de papier n'était pas sans inquiéter les résidents voisins du site.

Rappelons que l'entreposage illégal de tonnes de papier recyclé a débuté dès 2007 dans les ateliers du CN. Les risques d'incendie liés à cet entreposage de papier dans des conditions non sécuritaires et illégales ont été maintes fois soumis aux élus. Les citoyens ont sonné l'alarme, ils ont requis des solutions immédiates pour faire respecter la réglementation et s'assurer d'un milieu sécuritaire.

Ce n'est qu'après plusieurs mois de pressions du milieu que l'arrondissement Sud-Ouest imposait finalement, en juillet dernier, une date limite à JC Fibers pour vider les lieux et cesser ces opérations le 31 octobre 2008 au plus tard. Rien n'y fit. Au contraire, des citoyens résidents aux alentours ont continué de subir le va et vient de camions. Après le 31 octobre, l'arrondissement s'est contenté d'imposer des amendes minimales à la compagnie.

Des démarches avaient aussi été faites auprès des autorités de la Ville de Montréal. Ainsi, le 26 mai 2008, une citoyenne recevait la réponse suivante de la *Direction de la prévention et de l'intervention du Service de sécurité et d'incendie* concernant ses préoccupations sur les risques d'incendie: « *Dans le but de vous rassurer, nos constats sur place démontrent que les activités, bien que non autorisées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'Arrondissement, DAUSE, du Sud-Ouest, ne représentent pas de risque pour la population de votre secteur* ».

L'épreuve des faits nous démontre le contraire. Les citoyens avaient vu juste, oui il y avait danger et l'arrondissement et les autorités municipales ont laissé faire. Cet événement aurait pu et dû être évité. Nous parlons ici de négligences et les conséquences auraient pu être dramatiques. N'eut été de la pluie et du vent contraire qui soufflait vers le fleuve Saint-Laurent, l'incendie qui a anéanti aujourd'hui ce secteur du site du CN, identifié comme le *complexe nord*, aurait détruit une partie du quartier.

Cet incendie survient alors que *l'Office de consultation publique de Montréal* tient des consultations sur le développement des terrains du CN d'une superficie de 3,5 millions de pieds carrés vendu pour la somme symbolique de 1\$ et autres considérations à Vincent Chiara du Groupe Mach. Soulignons aussi que le bâtiment détruit par les flammes fait l'objet d'une réserve foncière du gouvernement du Québec en faveur d'une utilisation par l'AMT pour l'entretien de matériel roulant et des négociations avaient lieu entre le propriétaire et l'AMT sur le transfert de la propriété.

La destruction d'une partie des ateliers du CN, qui signifie aussi une immense perte patrimoniale, aura des impacts importants sur l'avenir de ce site. La communauté entière de Pointe-Saint-Charles est en droit de demander des réponses claires sur toutes les circonstances entourant les événements de ce jour et aussi sur les agissements ayant conduit à un tel laissé faire de la part des autorités concernées, des propriétaires et utilisateurs des lieux. Ces événements ne font qu'accentuer la perte de confiance de la population envers le propriétaire, l'arrondissement et la Ville de Montréal.

- 30 -

Source : Action-Gardien, la Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles

www.actiongardien.org

Dimanche :

Porte-parole francophone : Lise Ferland, 514-937-6556

Porte-parole anglophone : Patricia Murphy, 514-794-6202

Lundi :

Action-Gardien : 514-509-0795